

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
du JEUDI 28 OCTOBRE 2021

L'an deux mille vingt et un, le Jeudi 28 Octobre, à dix-huit heures trente, le conseil municipal de LASBORDES, s'est réuni à la salle du conseil municipal de la mairie de LASBORDES, sous la présidence de M. QUAGLIERI Jean Pierre, Maire.

Présents : MM, QUAGLIERI Jean Pierre, ROUQUET Jacques, BATAILLE Georges, GARACCI Patrick, GERNEZ Pierre, HERNANDEZ Jean, DEVILLE Lucas MMES, CESTNIUC Tatiana, NEWMAN Sylvette, PETIT Isabelle, TABOSA Romane.

Absents Excusés : MM. MARCOS Juan Carlos, Mmes PETRASCH Isabelle, PANEGOS Nathalie, LOURDELLE Lydia.

Madame Sylvette NEWMAN a été élue secrétaire de séance à l'unanimité

Monsieur MARCOS Juan Carlos a donné procuration à Monsieur Jacques ROUQUET.

Madame PETRASCH Isabelle a donné procuration à Monsieur Georges BATAILLE.

Madame PANEGOS Nathalie a donné procuration à Madame Sylvette NEWMAN.

Monsieur le Maire donne lecture du compte rendu du conseil municipal du Jeudi 09 Septembre 2021.

Voté à l'unanimité

1) Promesse de bail emphytéotique sous conditions suspensives avec la société SOLVÉO Energie pour un projet d'implantation d'une ombrière de parking photovoltaïque sur la commune

Monsieur le maire donne lecture du bail emphytéotique et précise que la Société SOLVEO ENERGIE, basée à Fenouillet, envisage d'implanter sur cette même commune une ombrière de parking photovoltaïque. Pour ce faire, elle doit procéder à l'ensemble des études de faisabilité et de conception nécessaires pour déterminer la possibilité de réaliser le projet, y compris son raccordement au réseau électrique, en fonction des contraintes environnementales et techniques du territoire communal concerné.

Le projet concerné serait réalisé sur le futur parking de la rue des Ecoles. Une soulte sera versée par Solvéo Energie à la mise en service de la centrale en contrepartie de la création de la tranchée reliant l'ombrière au point de livraison.

Un document d'information précontractuel (DIP) est lu par Monsieur le Maire. Ce document présente la société SOLVEO ENERGIE et les principales caractéristiques du projet à savoir ses spécificités techniques, financières et légales.

Ce projet permettra à la Commune de LASBORDES :

- De produire de l'électricité propre
- De valoriser des surfaces sans les altérer et sans modifier l'usage d'intérêt public
- De protéger les véhicules et les usagers
- De participer concrètement à la transition énergétique
- De moderniser le parking

Voté à l'unanimité

2) Modification n°9 des statuts de la CCCLA

Monsieur le Maire indique au conseil municipal que le conseil communautaire de la Communauté de Communes Castelnaudary Lauragais Audois a voté, à l'unanimité, la modification n°9 des statuts de la Communauté de Communes Castelnaudary Lauragais Audois :

- afin de confier la gestion de la Maison France Services sur le territoire de CASTELNAUDARY au CIAS Castelnaudary Lauragais Audois ;
- suite à l'intégration de la compétence Lieu Accueil Enfants-Parents (LAEP) exercée par la Communauté de Communes Castelnaudary Lauragais Audois.

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que, selon les modalités prévues par l'article L.5211-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, les conseils municipaux du territoire de la Communauté de Communes doivent se prononcer dans un délai de trois mois, par délibérations concordantes sur la modification des statuts de la Communauté de Communes. A défaut de délibérations dans ce délai, les avis des conseils municipaux sont réputés favorables.

Voté à l'unanimité

3) Choix du maître d'œuvre pour l'aménagement, sécurisation et embellissement du cœur de village Grand Rue (RD 171) Tranche 3

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée l'optique d'engager la troisième tranche des travaux d'aménagement, sécurisation et embellissement du cœur de village Grand Rue (RD 171) Tranche 3.

Monsieur le Maire propose de confier la maîtrise d'œuvre au cabinet CETUR Ingénierie, pour un montant de 14 900.00 € HT.

Voté à l'unanimité

4) Aménagement, sécurisation et embellissement du cœur de village – Grand Rue – tranche 1 Avenant N° 2

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que la commune a décidé de procéder à la réalisation de travaux complémentaires concernant les travaux d'aménagement, sécurisation et embellissement du cœur de village – Grand Rue Tranche 1.

Monsieur le Maire explique qu'il est nécessaire d'établir un deuxième avenant à la procédure adaptée du 16/02/2021.

Monsieur le Maire donne lecture de l'avenant N° 2 de l'entreprise CAZAL.

Ces travaux complémentaires, chiffrés sur la base du marché initial, représentent une dépense de 20 905.00 € HT soit 25 086.00 € TTC, soit 13.50 %.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la commission d'appel d'offre s'est réunie le 14 septembre 2021 et que celle-ci a donné son accord sur cet avenant N°2.

Monsieur le maire propose de suivre l'avis de la CAO.

Voté à l'unanimité

5) Annulation de la délibération m57 du 08.07.2021

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de repousser le passage anticipé à la nomenclature M57 en raison de la charge de travail notamment sur l'inventaire en fin d'année qui aggrave la charge de travail du à la réorganisation du Service de Gestion Comptable de Carcassonne qui a entraîné la fermeture de la trésorerie de Castelnaudary.

Voté à l'unanimité

6) Création d'un emploi d'agent technique

Monsieur le Maire, rappelle à l'assemblée : Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade. En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique Paritaire.

Considérant la nécessité de créer un emploi d'agent technique, en raison d'un accroissement pérenne du travail.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée, de créer un emploi pour un poste d'agent technique polyvalent sur le grade d'Adjoint technique territorial, à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires, à compter du 01/01/2022.

Voté à l'unanimité

7) Annulation de la délibération du 14 avril 2021 Acquisition des parcelles ZB 89 ZB 87 ZB91 ET ZB 93

Monsieur le Maire explique à l'assemblée qu'il est nécessaire d'annuler la délibération du 14 avril 2021, en raison de la modification du changement de surface de certaines parcelles.
De nouvelles références cadastrales seront attribuées à ces parcelles.

Voté à l'unanimité

Questions diverses :

Monsieur Jacques Rouquet présente le comparatif d'assurances entre Groupama et Maif avec une économie de 2000 euros

Monsieur le Maire informe qu'il n'ira pas au congrès des maires et propose aux élus de s'y rendre l'année prochaine car il n'y a pas de délégation Lauragaise cette année.

Monsieur le Maire informe l'assemblée de la hausse de la violence sur le périscolaire et relate les derniers faits, il indique qu'il a été contraint de procéder à l'exclusion temporaire d'un enfant du service de cantine et du service périscolaire, après discussion avec les membres du conseil, cette sanction sera appliquée chaque fois que nécessaire et que l'exclusion deviendra définitive si des faits similaires venaient à se reproduire.

Séance levée à 20 h 15.

Le secrétaire de séance,



Le Maire,

Jean Pierre QUAGLIERI

